

*Le Cadastre Napoléonien
de Chartres—de—
Bretagne*

Sommaire :

Sommaire :	2
Introduction :	3
I. Avant le Cadastre Napoléonien	4
1. Carte du Duché de Bretagne, 1695	4
2. Carte de Cassini, XVIII ^{ème} siècle	5
3. Délimitation de la commune, 1811	5
II. Le Cadastre Napoléonien	7
1. Présentation	7
2. Concernant les abords de chaque feuille	8
a. Le Cartouche	8
b. La flèche Nord	9
c. L'échelle	9
3. Les symboles	9
a. Les limites communales et sectionnales	9
b. Le bâti et les zones d'eau	10
III. Description du cadastre de Chartres	11
1. Généralités sur le parcellaire et les chemins chartrains	11
a. Forme générale du parcellaire	11
b. Les chemins et les limites de parcelles	12
2. Le tableau d'assemblage	12
3. Section A de la Poterie	14
a. L'appendice	14
b. Les anciens châteaux	14
c. Le village de la Poterie	15
4. Section B du Bourg	16
a. Le bourg	16
b. Le moulin du Bois	16
IV. Rattachement de la Chaussairie et étude de la toponymie	18
1. Le village de la Chaussairie	18
a. Première tentative de rattachement de la Chaussairie	18
b. Le rattachement de la Chaussairie en 1974	19
2. Quelques toponymies des lieux-dits	19
a. Chartres-de-Bretagne	19
b. Le Champ Dolent	20
c. Les zones boisées au XIX ^{ème}	20
d. Les toponymes reprennent les caractéristiques du lieu.	22
Conclusion :	23
Bibliographie :	24

Introduction :

A la fin du 18^{ème}, toutes les conditions sont réunies pour faire un nouveau cadastre. En juillet 1807 Napoléon Bonaparte déclare à son ministre du Trésor, Mollien, son intention et sa volonté de mettre en place un cadastre parcellaire, alors que l'échec du cadastre par masses de culture est patent. L'Empereur place d'emblée la barre très haut : le cadastre doit être le complément du Code Civil et doit constituer la garantie de la propriété individuelle. Ceci pour s'apercevoir de la richesse des communes. Pour faire un tel Cadastre, il fallait préalablement fixer les limites. C'est donc en 1811 que les limites communales de Chartres de Bretagne ont été fixées, ce qui est relativement tard comparé à l'ensemble de la France. Toutefois, son cadastre a été, en Ile et Vilaine, un des premiers à être réalisé. Il a été fait seulement quatre ans après celui de Rennes, ville principale et préfecture de la Bretagne, c'est à dire en 1812. Ce document a sans doute été réalisé selon les règles imposées par Gaudin, le ministre des finances de l'époque. Son recueil méthodique indiquait comment faire l'arpentage, l'expertise, précisait le principe des évaluations et le personnel cadastral. L'Etat finançait alors la totalité du coût des travaux de réalisation.

Avant le cadastre Napoléonien, seules des cartes à une échelle supérieure au 1/10000^{ème} avaient été faites. Ainsi, on peut retrouver une carte du duché de Bretagne de 1695 et la carte de Cassini qui date du XVIII^e.

Le cadastre napoléonien de Chartres a été réalisé en 1812, c'est-à-dire pendant les premières années de réalisation de celui-ci. Il a donc été totalement financé par l'Etat, et se repose sur le recueil méthodique.

I. Avant le Cadastre Napoléonien

1. Carte du Duché de Bretagne, 1695



Figure 1

(Extrait de la carte du Duché de Bretagne, la figure 1 est centrée sur Chartres ; et la figure 2 est une note ajoutée sur la carte)

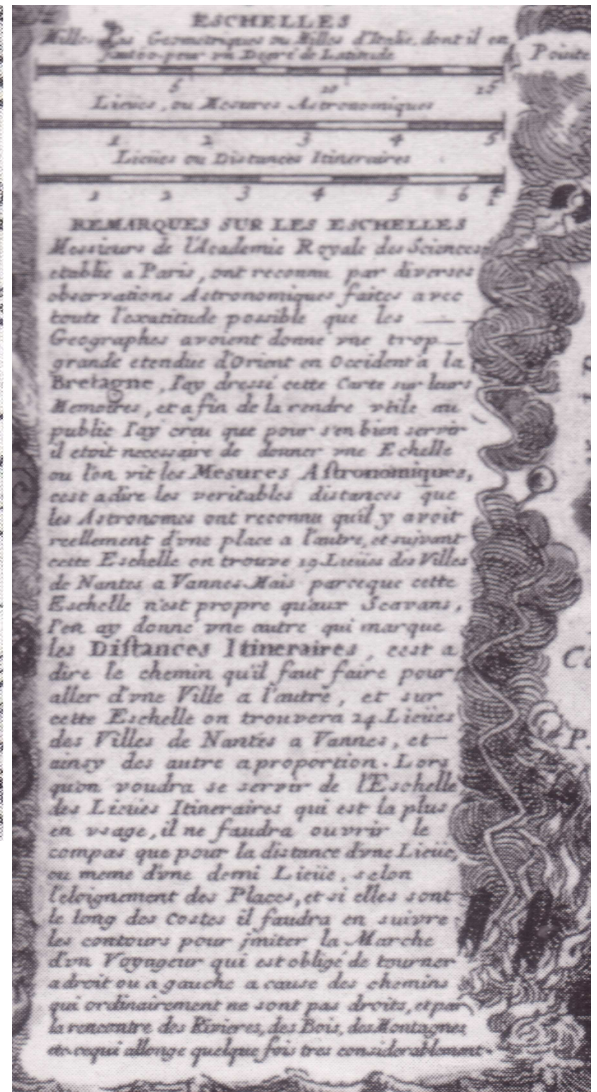


Figure 2

En 1695, Chartres était situé dans l'évêché de Rennes en haute Bretagne, dans les Lieutenances Générales de Bretagne.

Je n'ai pas trouvé d'information sur la date de la réalisation de la carte. Cependant, une remarque sur les échelles de la carte a été rajoutée. Elle précise : « sont reconnues par diverses observations Astronomiques fait avec toute exactitude possible que les Géographes avaient donné une trop grande étendue d'Orient en Occident à la Bretagne ».

En effet, le système géodésique de l'époque où a été faite la carte n'était très au point. La cartographie a ainsi situé Chartres-de-Bretagne au Sud de la Seiche. Or, Chartres a toujours existé et son territoire est dans sa totalité au Nord de la Seiche. Ce décalage vers le Sud n'est même pas celui précisé, qui est un décalage Est-Ouest ! Celui-ci se répercute sur toute les cartes d'avant Cassini.

2. Carte de Cassini, XVIII^{ème} siècle



(Extrait de la carte de Cassini)

Au nord-ouest du centre de la commune, le secteur de Cicé était une enclave de la paroisse de Chartres.

3. Délimitation de la commune, 1811

En 1811, Chartres était constituée de deux parties assez hétérogènes : d'une part le territoire actuel, approximatif de la commune, moins la Chaussairie, d'autre part, une bande de terre située au nord-ouest le long de la Vilaine, de Chancors à Cicé.

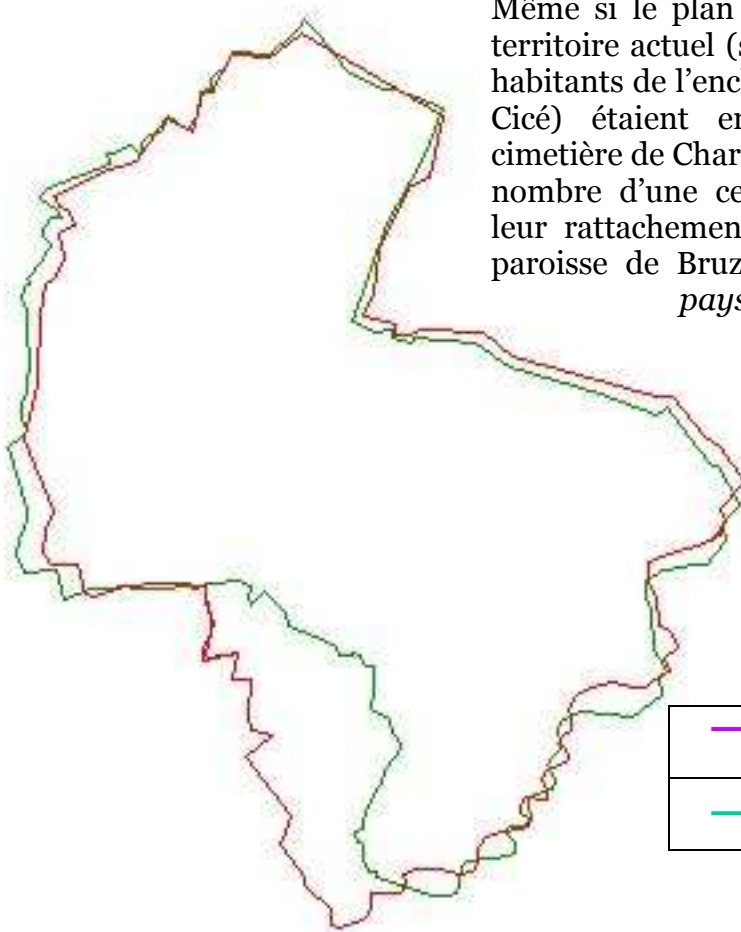
C'est à l'occasion de l'établissement du Cadastre Napoléonien, réalisé en 1812 à Chartres, que sont fixées très précisément et officiellement les limites de la commune. Chartres n'a alors plus que 846 hectares. Elle perd en effet, au bénéfice de

Bruz, une enclave d'environ 200 hectares, située au Nord-ouest et séparée par près d'un kilomètre de la limite fixée en 1811.



Cette enclave est délimitée au Nord par le ruisseau du Reynel et au Sud par celui de Mortrais. Elle s'étendait d'Est en Ouest du secteur de Ker Lann (hameau qui ne figurait pas sur les plans de l'époque) jusqu'au moulin de Chancors sur la Vilaine et à la maison de l'éclusier de Cicé. Le Cadastre Napoléonien de Bruz n'y mentionne qu'une dizaine de fermes et hameaux. Ce secteur était sans doute peu peuplé.

Les enclaves posaient beaucoup de problèmes à l'époque. L'état voulait une continuité des limites et un seul périmètre aux communes. Mais les droits d'usage de la commune voisine sur l'enclave étaient plus ou moins maintenus.

Les premières controverses d'ordre territorial connues avec Bruz remontent à la révolution, époque où Chartres avait vainement revendiqué la qualité de chef-lieu de canton.



Même si le plan cadastral de 1812 se limitait au territoire actuel (sans la Chaussairie), en 1830, les habitants de l'enclave (de Chancors et de l'étang de Cicé) étaient encore inhumés dans le vieux cimetière de Chartres. Les résidents de ces lieux, au nombre d'une centaine à l'époque, demandaient leur rattachement effectif à la commune et à la paroisse de Bruz. Selon J. Bertonneau, dans *Le pays de Bruz au cœur de la tourmente révolutionnaire*, cette annexion se serait fait verbalement quelques années plus tard, en 1832, sans qu'aucun procès-verbal ne fût alors écrit

	Limite à partir du nouveau cadastre
	Limite à partir du cadastre de 1812

Cette image nous présente schématiquement les différences qu'il existe au niveau des limites de la commune entre le cadastre napoléonien et le nouveau cadastre. Il y a bien sûr des défauts liés aux erreurs de projection, à l'imprimerie et bien sûr, aux traitements effectués lors de la schématisation. Toutefois, on peut dire qu'il y a eu un changement majeur : le rattachement du quartier de la Chaussairie. D'après mes observations, les limites qui suivent la rivière La Seiche ou les ruisseaux

n'auraient pas changé. Par contre, on s'aperçoit que ces limites sur le nouveau cadastre ne suivent pas exactement les cours d'eau, alors que cela semble être le cas pour le cadastre de 1812. N'ayant pas pu obtenir les procès-verbaux de délimitation, on ne peut pas dire si c'est La Seiche qui s'est déplacée de son lit sans que les limites ne changent, ou bien si c'est l'imprécision de l'ancien cadastre qui donne l'illusion que la limite suit la rivière.

II. Le Cadastre Napoléonien

1. Présentation



(Plan cadastrale parcellaire en noir et blanc de la commune de Chartres en mairie de Chartres-de-Bretagne, Canton de Rennes Sud Ouest, Arrondissement de Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine)

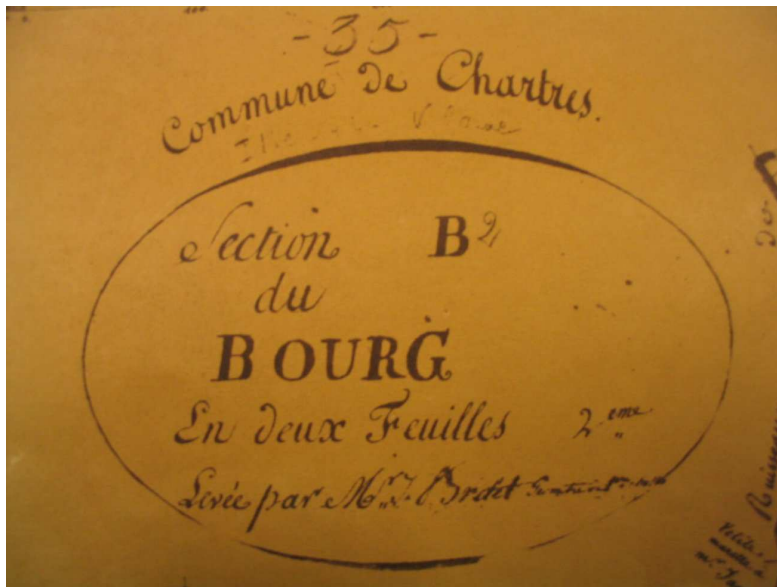
Le cadastre napoléonien de ma commune est constitué en 2 sections A et B de chacune 2 pages et d'un tableau d'assemblage. Sur celui-ci figure toutes les limites de la commune et des sections, ainsi que les bâtiments. Les documents ont été réalisés en 1812 en deux exemplaires sur du papier épais, ce qui permet de les consulter sans trop les abîmer. Un en couleur pour la collection d'administration fiscale et un en noir et blanc pour la collection communale. On peut trouver celui-ci en noir et blanc à la mairie de Chartres-de-Bretagne. Les employés de mairie l'utilisent encore pour trouver d'anciens lieux-dits. L'exemplaire en couleur a été numérisé et il est accessible à partir d'un ordinateur spécifique aux archives départementales de Rennes. Les deux exemplaires

Il est notifié sur le tableau d'assemblage par qui a été réalisé ce plan :
« Terminé sur le terrain en 8bre 1812 sous l'administration de
Mr Bonnaire, Préfet
Mr Levêque, Maire
Et sous la direction de
Mr Pontallié, Directeur des Contributions
Mr Lefèvre, Ingénieur vérificateur
Par Mr Brelet, Géomètre du Cadastre »

De plus, il est précisé la situation géographique de la commune :
« Chartres, Canton de Rennes Sud Ouest, Arrondissement de Rennes, Département
d'Ille-et-Vilaine »
Aujourd'hui, la commune a changé de nom (Chartres-de-Bretagne) et n'appartient
plus au canton de Rennes mais à celui de Bruz.

2. Concernant les abords de chaque feuille

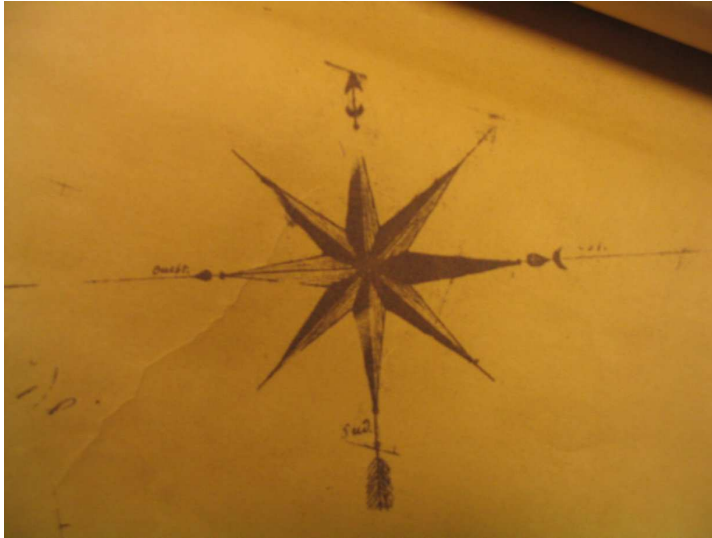
a. Le Cartouche



Sur toutes les feuilles apparaît ce cartouche. Il permet d'identifier directement quelle feuille de quelle commune on regarde. Ici, il s'agit de la commune de Chartres (35), et de la deuxième feuille de la section B (le Bourg). Il indique aussi le géomètre qui a levé cette partie.

(Extrait de la deuxième feuille section B du cadastre napoléonien en noir et blanc)

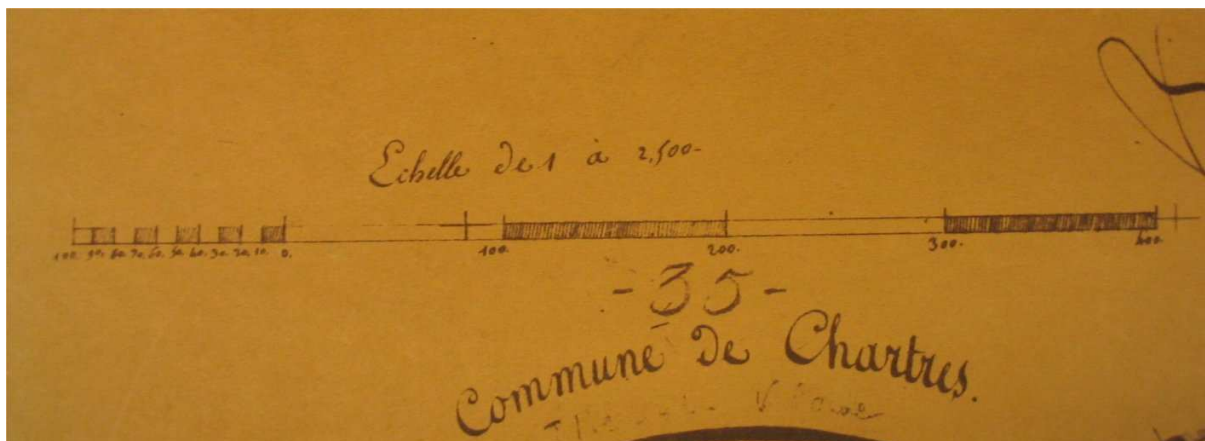
b. La flèche Nord



Pour se repérer, tous les plans possèdent une flèche Nord. Celle-ci est particulièrement bien faite. Elle indique les 4 points cardinaux et sous-cardinaux, et est surmontée d'une véritable flèche.

(Extrait de la deuxième feuille section B du cadastre napoléonien en noir et blanc)

c. L'échelle



(Extrait de la deuxième feuille section B du cadastre napoléonien en noir et blanc)

Sans échelle, impossible de comparer un plan à un autre et impossible de retrouver la surface réelle des parcelles. Ce cadastre a été fait au 1/2500^{ème} comme la plupart des cadastres de l'époque. Seul l'échelle en mètre n'y figure.

Suivant l'exigence de la feuille cadastrale, le nord n'est pas forcément orienté vers le haut.

3. Les symboles

a. Les limites communales et sectionnelles

Les limites de la commune sont représentées par un trait continu très épais rose ; la limite étant l'intérieur du trait. Les autres limites communales entre

communes limitrophes figurent en trait mixte noir. Le trait séparant les deux différentes sections apparaît en jaune. C'est aussi le cas pour le détail des différentes sections.

b. Le bâti et les zones d'eau

Les plans d'eau et les rivières apparaissent en bleu sur le plan cadastral. Toutes les mares sont cadastrées et ont donc leur propre numéro. Étonnamment, la parcelle 116 de la section A a sa moitié pris dans les eaux, et l'autre moitié émergée. Sur les limites nord et ouest de ces plans d'eau, sauf pour trois d'entre eux, le géomètre du cadastre a dessiné une sorte d'ombre.

Quant aux bâtiments, ils apparaissent en rose avec une ombre comme les mares, sauf que ceux-ci sont du côté inverse. L'ombre est tournée vers le sud et l'ouest. Le nom de chaque hameau ou ferme est mentionné sur le plan. Aujourd'hui, cela donne lieu à des recherches très intéressantes sur les toponymies. Car souvent, le nom porté montrait une particularité du secteur au niveau de l'agriculture, de l'exploitation qui était fait ou même d'un point de vue topographique. C'est important pour comprendre l'histoire.

L'habitat est encore largement dispersé, en hameau et fermes isolées, supports de l'activité agricole.

Les rivières et les ruisseaux sont souvent l'objet de limites. Ils sont plus ou moins larges selon l'importance du cours d'eau. Une flèche indique le sens du courant.

Les bois ne sont pas représentés, mais on peut les retrouver en fonction des noms des lieux-dits.



(Extrait de la deuxième feuille section B du cadastre napoléonien en noir et blanc)

La rivière « La Seiche » sert de délimitation à la commune. Une flèche indique le sens du courant.

III. Description du cadastre de Chartres

1. Généralités sur le parcellaire et les chemins chartrains

a. Forme générale du parcellaire

La plupart du parcellaire présente des formes plutôt rectangulaires. Les parcelles sont délimitées par un trait fin noir et sont numérotées de 1 à 855 pour la section A et de 1 à 521 pour la section B. De nombreuses enclaves existaient alors.

Etrangement, les parcelles présentent une orientation. On constate qu'elles ont un côté nord et un côté sud.

Sur le cadastre de 1812, une large moitié sud de la commune présente un parcellaire assez régulier, desservi par un réseau de chemins dense et organisé selon des axes orthogonaux (nord-sud et est-ouest). Ce secteur correspond à des zones où une forte densité de vestiges gallo-romains a été découverte. S'il est peu probable que

ce parcellaire, encore en vigueur au XIXe siècle, est le reflet exact d'un paysage antique, il traduit cependant une large humanisation de cet espace et sa mise en culture intense et continue. Même dans les endroits coupés par un chemin, il garde cette orientation, ce qui fait des fois des choses assez originales (par exemple, les parcelles 12, 13, 14,15 et 16 de la section B, à gauche de la première feuille).

A l'ouest de l'agglomération, dans le secteur actuel de la Monnerie, une concentration de toponymes évoquant des unités de mesures agraires(les perches les cinq sillons...), ainsi que la forme géométrique et allongée des parcelles, indique par ailleurs un paysage largement ouvert.

Au niveau de la surface des parcelles :

Dans les zones bâties, les surfaces sont relativement petites ; à proximité, elles sont plus grandes (de l'ordre de 10000 mètres carrés) ; vers le Nord, certaines sont très étendues.

b. Les chemins et les limites de parcelles

A part la route de Nantes à Rennes (ancienne voie romaine), les chemins ressemblent plus à des chemins en terre. Beaucoup de chemins sont sans issues. Ils desservent une ou plusieurs parcelles situées au cœur de l'îlot. Ce sont des chemins d'exploitation. Le nom des chemins n'est pas indiqué sur le plan. Peut-être ne portent-ils tous pas un nom ? Seuls les chemins qui bordent la limite communale sont nommés. Sans doute a-t-il fallu donner un nom à ceux-ci pour faire le procès-verbal de délimitation. Les routes sont plus ou moins larges suivant leur importance.

La Bretagne est un paysage de bocage. Ici, les talus et les arbres font la distinction entre les parcelles. Encore aujourd'hui, il y a quelques belles allées d'arbres vers la Conterie et le bocage se ressent particulièrement dans le secteur de Lormandière, de Fontenay et de La Seiche grâce à la présence de quelques chemins creux et de haies.

Les haies sont soit arbustives avec des troènes, des églantiers ou des fusains, soit dominées par de grands arbres tels chênes, charmes, merisiers, châtaigniers et ormes.

2. Le tableau d'assemblage

Le tableau d'assemblage reprend en une seule et unique feuille les différentes sections de la commune. C'est un plan au 1/10000^{ème} . On y retrouve les mêmes informations que sur les autres feuilles, à savoir, la cartouche, la flèche nord et une échelle. De grossiers bâtiments sont représentés mais ils ne constituent pas une véritable signification. Ils sont juste là pour repérer le centre bourg et les hameaux. De même, seulement les routes les plus importantes sont représentées. Le recueil méthodique de 1811 a décrit avec la plus grande précision les modalités de confection et de dessin des plans parcellaires dit "napoléoniens". Par exemple, pour le cartouche des tableaux d'assemblage, l'article 301 du recueil prévoit :

" En tête de chaque tableau d'assemblage doit être un cartouche, qui désigne le département, l'arrondissement, le canton, la commune, la date de l'année de la confection, les noms du préfet, du directeur, du maire, de l'ingénieur vérificateur et du géomètre"

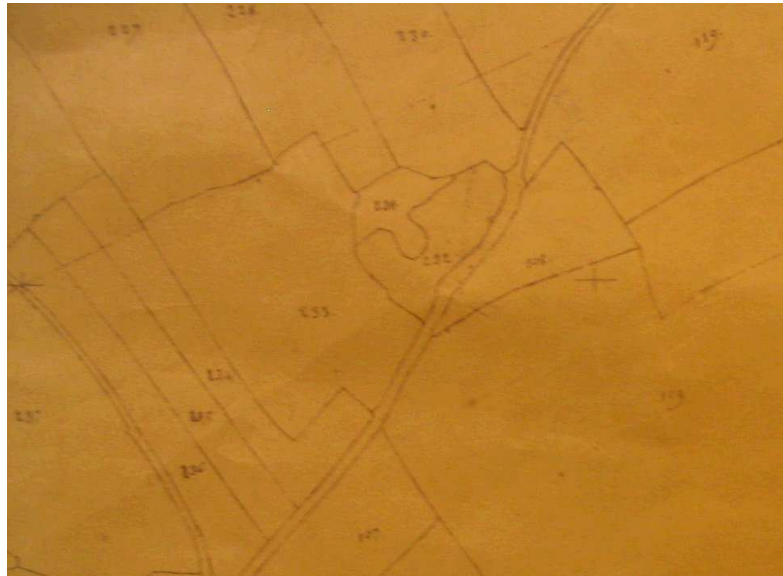
3. Section A de la Poterie

a. L'appendice

La feuille première de la section A présente la particularité qu'il y a un appendice. C'est essentiellement pour des raisons d'économie de feuilles que l'appendice a été placé sur cette feuille. Une deuxième flèche nord a donc été placée pour orienter l'appendice.

b. Les anciens châteaux

Autrefois, trois châteaux régnaient sur Chartres : les châteaux de la Motte de Fontenay et du Marais.



(Extrait de la première feuille section A du cadastre napoléonien en noir et blanc)

Les deux parcelles centrales, sur cette image, ont une forme particulière. Il s'agit en fait de l'emplacement d'un petit château entouré d'une mare.



(Extrait de la deuxième feuille section A du cadastre napoléonien en noir et blanc)

4. Section B du Bourg

a. Le bourg

Lors de la réalisation du cadastre, le vieux bourg est en déclin. Il s'étire du nord au sud, du lieu-dit Notre-Dame au secteur de la retenue. Bien qu'il ne compte que quelques ménages, il fait encore figure de centre de Chartres. En effet, il comprend, autour d'une petite église, le cimetière et le presbytère de l'époque.

b. Le moulin du Bois

Les formes des parcelles sont étonnantes lorsque la rivière ne suit pas son cours et se divise.

Le Cadastre Napoléonien (Chartres-de-Bretagne)



(Extrait de la deuxième feuille section B du cadastre napoléonien en noir et blanc)

IV. Rattachement de la Chaussairie et étude de la toponymie

1. Le village de la Chaussairie

a. Première tentative de rattachement de la Chaussairie

C'est le 21 mai 1850 que le conseil municipal souleva officiellement l'idée d'une « annexion du village de la Chaussairie » et du « changement des limites de la commune avec Bruz ». Le rattachement de ce quartier s'expliquait par la proximité de celui-ci avec le centre bourg de Chartres. En effet, certaines parcelles ne sont distantes que de quelques centaines de mètres de l'église actuelle alors qu'elles sont à 3 kilomètres du centre de Bruz. De plus, le conseil municipal voyait là une sorte de compensation à la perte des terrains cédés auparavant. Mais il y avait aussi sûrement le fait évident que ce secteur commerçant et industriel serait bénéfique pour l'escarcelle chartraine.

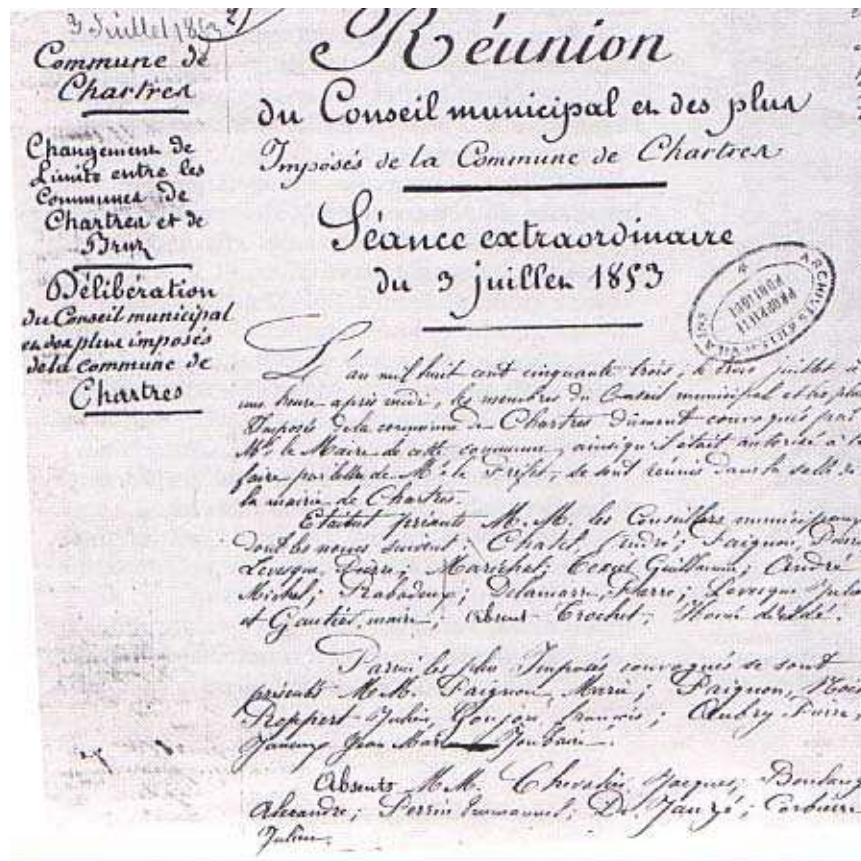
Le livre *Chartres en Bretagne* décrit les différentes étapes du rattachement de la Chaussairie. D'après les conclusions d'une pétition lancée à l'époque auprès de la population concernée, sur 274 habitants, seulement 26 étaient favorables au changement. Il est précisé que certains n'avaient pas la qualité de chef de famille et que d'autres se plainquirent à posteriori d'avoir été trompés. La préfecture transmis, dès le 30 mai la requête chartraine à la municipalité bruzoise. Celle-ci, naturellement, réfutait en bloc les bonnes raisons de ses voisins.

Elle jugeait que la pétition était illégale du fait qu'elle avait été organisée par une personne étrangère au conseil municipal et que son piètre résultat ne pouvait en aucun cas engager l'immense majorité restée silencieuse ou opposée. Ils estimaient surtout que les gens de la Chaussairie ne devaient pas être privés de nouvelles réalisations locales (école, maison communale, chemins, etc.) qu'ils avaient personnellement financées.

Ces arguments furent transmis au conseil général, lequel demanda un complément d'information. La contre requête dura trois ans.

Dans l'intervalle de temps, notre commune avait fait le choix définitif de l'emplacement d'une nouvelle église et de son presbytère qui sont situés encore plus près de la section de la Chaussairie.

Fin 1852 et durant le premier semestre 1853, le problème fut remis aux ordres du jour chez les deux antagonistes. La première désillusion pour les chartrains arriva avec le résultat d'une nouvelle pétition plus catastrophique que la précédente : 264 signataires émargèrent pour Bruz et 7 seulement pour Chartres. Lors d'une délibération en mairie de Bruz, le maire proposa même que Chartres, qui de son propre aveu ne pouvait suffire avec ses ressources d'alors, fût démembrée et partagée entre les communes limitrophes. On n'arriva pas jusqu'à cette extrémité, mais la demande d'annexion de la section de la Chaussairie fut rejetée à l'unanimité.



(Document trouvé aux archives municipales)

Pendant l'été 1853, les commissions, les conseils général et municipal s'activent avant la décision qui tombera le 27 août.

Aux archives municipales de Chartres, on peut retrouver des extraits du rapport du préfet.

b. Le rattachement de la Chaussairie en 1974

Dans les années 1970, la situation a changé. La Chaussairie constitue un véritable village d'environ 500 habitants. Les habitants étaient assez proches de Chartres pour y scolariser leurs enfants et profiter des commerces, associations, services. Ils étaient aussi trop éloigné de Bruz pour profiter pleinement de cette agglomération. Par exemple, il n'existait pas de réseau d'assainissement des eaux pour cette section. Une ferme, la Marionnais, présentait alors la particularité de partager en deux les 44 hectares de son exploitation entre les deux communes.

C'est ainsi qu'en 1974, le quartier fut rattaché à la commune de Chartres.

2. Quelques toponymies des lieux-dits

a. Chartres-de-Bretagne

Chartres-de-Bretagne est situé au cœur du *Pagus Carnutenus*. Ce nom de Carnute, qui situe une zone limitée au milieu des Riedones, deviendra Cartres, version plus latinisée, pour alors donner Chartres. L'ajout du « h » dans le « car » se

faisait fréquemment en français. L'appellation de Chartres prendra toute son importance vers 1300, quand le culte paroissial quittera l'emprise du château de Fontenay pour être transféré plus au Sud dans la Chapelle de la Métairie ou de la Retenue de Chartres. Lorsque la division administrative, qui était la paroisse deviendra commune, celle-ci conserva la même dénomination.

Enfin, c'est par le décret ministériel en date du 20 août 1920, qu'est née l'appellation Chartres-de-Bretagne, pour la distinguer de son homonyme, ville chef-lieu de l'Eure-et-Loir.

b. Le Champ Dolent

Au Moyen-Age, les malades atteints de maladies contagieuses étaient mis à l'écart de la population afin de préserver celle-ci de l'épidémie. A Chartres, une maladrerie a pu exister au nord-ouest du bourg de la Poterie et laisser son nom sous la forme de Champ Dolent, lieu de mort et de douleur.

c. Les zones boisées au XIXème

Les Touches, La Touche-Blanche, Taillebois, le Bas Bois, le Bois Noir, le Moulin du Bois... L'ensemble de ces toponymes fait référence à des espaces boisés. Malheureusement, seul le bois du Marais subsiste de nos jours. Le terme de « touche » désignait autrefois des zones boisées où les gens allaient s'approvisionner en bois. En référence au livre *Chartres-de-Bretagne* : « Ils disaient qu'ils allaient toucher leur bois. ».

Pourtant, pour l'époque, il n'y avait pas beaucoup de bois. Aujourd'hui, on compte 13 hectares de bois et taillis et quelques peupleraies près de La Seiche.

Le Cadastre Napoléonien (Chartres-de-Bretagne)

Dès le XI^e siècle, un village est créé à proximité du château de Fontenay alors nouvellement construit. Ce village de la « Pottery de Fontenay » devait correspondre à peu de chose près au noyau le plus au nord du bourg de Chartres tel qu'il apparaît ici sur le cadastre de 1812.



(Photo tirée du livre Chartres en Bretagne)

Sur cette reconstitution, on a rajouté les bois sur le cadastre napoléonien. Les toponymes et l'organisation concentrique du parcellaire au Nord de la commune indiquent la présence d'une vaste zone boisée. Par contre, sur la moitié Sud, la régularité et l'abondance de chemins sont le signe d'une exploitation plus ancienne.

d. Les toponymes reprennent les caractéristiques du lieu.

En plus des noms désignant le caractère boisé d'un lieu, quelques noms particuliers peuvent être intrigants.

Par exemple, le lieu-dit La Janais est probablement lié à la présence d'ajoncs. Le nom Champ Rond semble lié à la forme singulière due à la topographie de deux chemins sur le cadastre de 1812. Les Jeuctisses serait un dérivé du terme « jectisse » qui désignait les déblais liés à l'exploitation du calcaire. De même, le nom de Chaussairie viendrait de la Chaux, qui est fabriqué à partir de calcaire.

Conclusion :

Au niveau de l'évolution du parcellaire de Chartres, la majeure partie de la commune est aujourd'hui aménagée. Soit par un paysage industriel : par exemple, un peu près tout le secteur de la feuille un de la section A n'est constitué que d'une seule parcelle : celle de l'usine automobile PSA. Soit par des zones résidentielles.

Le cadastre parcellaire s'est révélé très bon. Il est même dit qu'il pourrait devenir un outil probant de la propriété. Ce cadastre a été fait pour justifier l'état et la paix sociale de la fiscalité. Malheureusement, il existe encore aujourd'hui des problèmes entre l'IGN et le cadastre. Par exemple, pour déterminer la superficie de la France, les deux organismes divergent. En comptant les 1260 îles côtières et la Corse, les mesures géodésiques de l'IGN (ne descendant pas en-dessous de l'arrondissement) calculent une superficie de 551602 km². Alors que le cadastre, qui a des données pour l'ensemble de la France et pour chaque commune calcule une superficie de 543998,03 km² en comprenant toutes les surfaces du domaine public et privé cadastré ou non, à l'exception des lacs, étang ou glaciers d plus de 1km² ainsi que les estuaires et les fleuves. Ces deux organismes ne sont pas pour l'instant compatible car ils ne dépendent pas des mêmes ministères mais peut-être un jour sera-t-il le cas ?

Bibliographie :

- Mairie de Chartres-de-Bretagne (35) :
On peut y aisément y consulter le Cadastre Napoléonien, mais celui-ci est une copie noir et blanc de l'original conservé par les Archives Départementale. Aucun autre document n'est disponible. Les Procès Verbaux de délimitations ne sont pas non plus disponibles à Bruz et à Saint-Jacques-de-la-Lande car ces deux communes ont été brûlé pendant la seconde guerre mondiale.
- Archives Départementales de Rennes (35) :
Le cadastre Napoléonien est numérisé et accessible sur un ordinateur. Il est en couleur et de bonne qualité. Aucun autre document annexe ou en rapport avec la délimitation des communes n'est référencé, à part celle des communes particulières : Rennes, Saint-Malo...
- Bureau du cadastre de Rennes :
Il ne présente que le nouveau cadastre informatisé et celui du 20^{ème}, datant de 1962 pour Chartres-de-Bretagne.
- Le livre *Chartres en Bretagne* :
Il peut se trouver en Mairie de Chartres de Bretagne achevée d'imprimer en octobre 1996
Ce livre prend lui-même ces sources des Bulletins paroissiaux de Chartres, des Archives Départementales, des Archives diocésaines, ...
ISBN : 2-9510451-0-7
Ce livre présente l'histoire de la commune de l'antiquité jusqu'au projet de demain. Six pages traitent des différentes seigneuries et du déplacement du bourg au 19^{ème}.
- Le recueil méthodique :
Il peut se trouver à la bibliothèque de l'école supérieure des géomètres et topographes. Ce document, décomposé en trois parties décrit la procédure de réalisation du cadastre napoléonien. Il est utile pour connaître les règlements et les légendes.
- Sites Internet :
<http://perso.wanadoo.fr/cadastre/napo2.htm> : site qui reprend l'histoire du cadastre depuis la révolution jusqu'à aujourd'hui, expliqué en plusieurs pages détaillées très bien faites.
http://sdx.culture.fr/sdx/anum/voir.xsp?id=AD035_003&q=q319188&n=8 : ce site ne fait que dire qu'il existe bien un cadastre napoléonien en Ille-et-Vilaine et qu'il est consultable à Rennes.
<http://www.infobretagne.com/chartres-de-bretagne.htm> : ce site n'offre que de succinctes informations sur le canton de Bruz.